

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 9 novembre 2020 à 19 h 815, rue Bel-Air, salle 02-101

Séance tenue en visioconférence conformément à l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

M. Craig Sauvé, conseiller de ville

Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville

Mme Sophie Thiébaut, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement

Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement

Mme Stéphane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice - Services administratifs

M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics

Mme Julie Nadon, directrice par intérim - Aménagement urbain et patrimoine

Mme Nancy Gallagher, sergent - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

Mme Daphné Claude, secrétaire-recherchiste – Greffe

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) en s'abstenant de voter.

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 04.

CA20 22 0286

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 10.02

CA20 22 0287

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 5 octobre 2020, à 15 h, et le 13 octobre 2020, à 19 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 5 octobre 2020, à 15 h, et le 13 octobre 2020, à 19 h.



10 04 - Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

- Nomination de Marc-André Hernandez à titre de directeur de l'aménagement urbain;
- Modification à l'inscription à la période de questions du conseil;
- Nouvelle commandante au poste de quartier 20;
- Village de Noël
- Sécurité alimentaire.

Le conseiller Vaillancourt aborder les points suivants :

- Nouvelle offre hivernale au parc Ignace-Bourget;
- Déplacement de bornes électrique en prévision du Réseau express vélo;

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

- Approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Mesures d'apaisement de la circulation;
- Murale;
- Annonces;

La conseillère Thiébaut aborde les points suivants :

- Subvention dans le cadre du Programme d'intervention jeunesse;
- École dans Griffntown;
- Événement de mobilisation pour la transition écologique.

Le conseiller Sauvé aborde les points suivants :

- Maison Benoit-Labre;
- Ajout de panneaux d'arrêt dans Pointe-Saint-Charles;
- Nouvelle voie réservée sur le boulevard des Trinitaires;
- Refonte du réseau de bus de la STM.

10.05 - Période de questions et commentaires du public

À 19 h 42, le maire annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants:

Jean-Nicolas Gosselin vélorue Island

Catherine Couture sécurité du parc du Bassin-à-Gravier
Claire Gendreault pollution sonore dans Griffintown

Ali Salib bruit des camions sur Wellington et De La Montagne

Pierre Villemure échéancier des travaux de mise a jour des infrastructures a Griffintown

Deborah Djam camionnage sur la rue De La Montagne

Georges J camions lourds, bruit et vibrations

Jonathan Jabra camionnage lourd

Luka Pavlovic bruits excessifs de camionnage

Alain Dassylva camionnage sur la rue De La Montagne

Jocelyne Bernier RAC Saint-Charles

La période de questions prend fin à 20 h 06.

10.06 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de novembre.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois d'octobre.

10.08 - Période de commentaires du public - demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un édicule de la STM présentant une marge arrière minimum de 1,20 mètre au lieu de 4 mètres - Lot 4 140 921 du cadastre du Québec (lot projeté 6 356 855) (dossier en 40.01)

Aucun commentaire.

10.09 - Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 532 et 534, rue de la Congrégation, un dépassement de 0,40 mètre de la hauteur maximale prescrite, soit à 9,40 mètres au lieu de 9 mètres - Lot 3 899 589 du cadastre du Québec (dossier en 40.02)

Aucun commentaire.

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA20 22 0288

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 164 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants, conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) / Approuver les projets de convention à cette fin (dossier 1205111013)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 22 164 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021);

Organismes	Projets et Périodes	Montants
Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique (CRSC) inc.	Plaisirs d'hiver 4 janvier 2021 au 7 mars 2021	5 264 \$
Centre Sportif de la Petite- Bourgogne	Bourgogne en plein air 8 janvier 2021 au 28 février 2021	5 400 \$
Loisir & Culture Sud-Ouest	Plaisir d'hiver et fête glacée LCSO 3 novembre 2020 au 27 mars 2021	5 500 \$
YMCA du Québec	Programme C-Vert 1 ^{er} septembre 2020 au 31 août 2021	6 000 \$

D'approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Un montant de 8 076 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'entente entre le MIDI et la Ville et un autre montant de 14 088 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.01 1205111013

CA20 22 0289

Octroyer une contribution financière non récurrente au montant de 3 127 \$, à Prévention Sud-Ouest pour la réalisation du plan d'action du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) / Approuver un projet de convention à cette fin (dossier 1187010002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

D'octroyer une contribution financière supplémentaire de 3 127 \$ à Prévention Sud-Ouest, pour la réalisation du plan d'action du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem), pour l'année 2020;

D'approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.02 1187010002

CA20 22 0290

Autoriser une affectation de surplus totalisant 145 000 \$ pour la réalisation du projet d'ambiance festive de parcours marchands au marché Atwater / Approuver un projet de convention de contribution financière maximale de 100 000 \$ à l'organisme Village de Noël de Montréal (dossier 1205114005)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

D'autoriser une affectation de surplus totalisant 145 000 \$ pour créer une ambiance festive et parcours marchands au marché Atwater:

D'approuver un projet de convention de contribution financière maximale de 100 000 \$ à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Village de Noël de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.03 1205114005

CA20 22 0291

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 6 332,12 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1208545006)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 6 332,12 \$, à divers organismes œuvrant au sein l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Association des céramistes du Québec	Financer la quatrième édition du Parcours céramique	1 782,12 \$
L'Arche-Montréal inc.	Achat et réalisation des cartes de Noël 2020.	250 \$

Résidence Harmonie Côte-Saint-Paul	Organisation des activités de Noël	100 \$
Auberge communautaire du Sud-Ouest	Organisation des activités de Noël	100 \$
Association des locataires de l'habitation Tour Albert	Organisation des activités de Noël	100 \$
Familles en action	Organisation des activités de Noël	100 \$
La résidence Jean-Marie Chabot inc.	Organisation des activités de Noël	100 \$
La société d'habitation communautaire de la Paroisse Holy Cross INC.	Organisation des activités de Noël	100 \$
Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	Organisation des activités de Noël	100 \$
La Fondation Yves Phaneuf	Organisation des activités de Noël	100 \$
Âge d'Or St-Zotique de Montréal	Organisation des activités de Noël	200 \$
Famijeunes	Organisation des activités de Noël	100 \$
Le Comité d'Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri	Organisation des activités de Noël	300 \$
Station Familles	Organisation des activités de Noël	400 \$
Club de L'âge d'or de la Résidence Rodolphe Clément	Organisation des activités de Noël	100 \$
Âge d'or Saint-Jean-Bosco	Organisation des activités de Noël	200 \$
L'âge d'Or Côte St-Paul	Organisation des activités de Noël	200 \$
Les Habitations J. Hormisdas Delisle	Organisation des activités de Noël	100 \$
L'Arche-Montréal inc.	Organisation des activités de Noël	100 \$
Cercle D'Amitié St-Jean-de Matha de Montréal	Organisation des activités de Noël	200 \$
Centre Communautaire des Femmes Actives	Organisation des activités de Noël	100 \$
Regroupement information-logement de Pointe-St-Charles	Organisation des activités de Noël	100 \$
Association Les Fleurs	Organisation des activités de Noël	100 \$
Association des Jeunes de La Petite Bourgogne	Organisation des activités de Noël	100 \$
Comité des loisirs Ernest-Michaud	Organisation des activités de Noël	100 \$
Association Érablière	Organisation des activités de Noël	100 \$
Âge d'Or de Pointe Saint-Charles inc.	Organisation des activités de Noël	200 \$
Maison Jean Brillant VC inc.	Organisation des activités de Noël	100 \$
Âge D'Or St-Henri	Organisation des activités de Noël	200 \$
L'Association des Familles Calabresi INC.	Organisation des activités de Noël	200 \$
Association de locataires des Îlots Saint-Martin	Organisation des activités de Noël	100 \$
Association des locataires de L'Habitation Vianny Savaria	Organisation des activités de Noël	100 \$
Comité de Loisirs Carillon	Organisation des activités de Noël	100 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
20.04 1208545006		

CA20 22 0292

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 11 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1208545007)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 11 000 \$ aux organismes ci-après énumérés œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Les Chevaliers de Colomb du conseil de Côte St-Paul no : 3193	Aide financière d'urgence liée à la pandémie actuelle et afin de permettre à l'organisme de livrer le nombre habituel de paniers de Noël à des familles dans le besoin.	10 000 \$
	Aide financière d'urgence liée aux besoins alimentaires additionnels en raison de la pandémie et afin d'appuyer l'organisme dans la distribution de 240 paniers de nourriture à des familles de l'arrondissement du Sud-Ouest.	1 000 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.05 1208545007

CA20 22 0293

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 septembre 2020 (dossier 1207279026)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 30.01 1207279026

CA20 22 0294

Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2021 (dossier 1207279027)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2021 comme suit :

Le lundi 11 janvier 2021,

Le lundi 8 février 2021,

Le lundi 8 mars 2021,

Le lundi 12 avril 2021,

Le lundi 10 mai 2021, Le lundi 7 juin 2021,

Le lundi 9 août 2021,

Le lundi 13 septembre 2021,

Le lundi 4 octobre 2021,

Le lundi 13 décembre 2021.

Ces séances ordinaires sont tenues à 19 h à la salle du conseil située au 2^e étage de la mairie d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1207279027

CA20 22 0295

Autoriser une affectation de surplus totalisant 95 000 \$ à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation du projet d'offre hivernale au parc Ignace-Bourget, pour l'hiver 2020-2021 (dossier 1208414001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

D'autoriser une affectation de surplus totalisant 95 000 \$ à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation du projet d'offre hivernale au parc Ignace-Bourget, pour l'hiver 2020-2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 30.03 1208414001

CA20 22 0296

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2020 (dossier 1203172007)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée (DEESM) de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la saison 2020, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 30.04 1203172007

CA20 22 0297

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4),l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville centre de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion: a) des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales; b) des réservations des terrains sportifs extérieurs; c) de l'entente de bail de l'espace du 8110 Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales (dossier 1205114006)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville centre de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion :

a) des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales;

- b) des réservations des terrains sportifs extérieurs;
- c) de l'entente de bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 30.05 1205114006

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.02 de l'ordre du jour.

CA20 22 0298

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un édicule de la STM présentant une marge arrière minimum de 1,20 mètre au lieu de 4 mètres - Lot 4 140 921 du cadastre du Québec (lot projeté 6 356 855) (dossier 1208677013)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 26 octobre 2020;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'accorder une dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un édicule de la STM présentant une marge arrière minimale de 1,20 mètre au lieu de 4 mètres sur le lot 4 140 921 du cadastre du Québec (lot projeté 6 356 855), en dérogation à l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.01 1208677013

CA20 22 0299

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 532 et 534, rue de la Congrégation, un dépassement de 0,40 mètre de la hauteur maximale prescrite, soit à 9,40 mètres au lieu de 9 mètres - Lot 3 899 589 du cadastre du Québec (dossier 1208677010)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'autoriser une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 532 et 534, rue de la Congrégation, un dépassement de 0,40 mètre de la hauteur maximale prescrite, afin de permettre une hauteur maximale de 9,40 mètres au lieu de 9 mètres sur le lot 3 899 589 du cadastre du Québec, en dérogation à l'article 8 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.02 1208677010

CA20 22 0300

Donner un avis de motion et adopter un premier projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Cabot et à la tête d'îlot à l'intersection du boulevard Monk et des rues Saint-Patrick et Briand (dossier 1208677011)

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Cabot et à la tête d'îlot à l'intersection du boulevard Monk et des rues Saint-Patrick et Briand sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Cabot et à la tête d'îlot à l'intersection Monk, Saint-Patrick et Briand et de le transmettre au conseil municipal pour adoption, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.03 1208677011

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.04 à 40.05 de l'ordre du jour.

CA20 22 0301

Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt de projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commerciale Plaza Monk, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation (dossier 1208062002)

Le conseiller Vaillancourt donne avis de motion qu'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commerciale Plaza Monk, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commerciale Plaza Monk, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.04 1208062002

CA20 22 0302

Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt de projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commerciale Les Quartiers du canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation (dossier 1208062003)

Le conseiller Vaillancourt donne avis de motion qu'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commerciale Les Quartiers du canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure:

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commerciale Les Quartiers du canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.05 1208062003

Il est proposé par le maire Dorais, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.06 à 40.07 de l'ordre du jour.

CA20 22 0303

Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt de projet de Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (dossier 1207279029)

Le maire Dorais donne avis de motion qu'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.06 1207279029

CA20 22 0304

Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt de projet de Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (dossier 1207279028)

Le maire Dorais donne avis de motion qu'un Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.07 1207279028

CA20 22 0305

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant un maximum de 12 places assises, aux fins de la consommation d'aliments en cour arrière pour un usage « épicerie » au 2069, rue Wellington (dossier 1208678015)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 26 octobre 2020;

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant un maximum de 12 places assises, aux fins de la consommation d'aliments, en cour arrière, pour un usage « épicerie » au 2069, rue Wellington, aux conditions suivantes :

- Aucun équipement utilisé pour l'exploitation d'un commerce ne doit être laissé à l'extérieur;
- La danse, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les concerts, les spectacles, l'usage d'appareils sonores ainsi que la cuisson d'aliments sont interdits;
- L'emplacement de la terrasse doit respecter le plan d'architecte soumis;
- Les heures permises d'opération sont de 8 h à 20 h tous les jours de la semaine. En dehors de ces heures prévues, l'occupation de la terrasse est strictement interdite.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTEE A L'UNANIMITE	
40.08 1208678015	

CA20 22 0306

Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre de l'événement Village de Noël de Montréal, du 26 novembre au 20 décembre 2020 (dossier 1208414002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et le Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, chapitre IV, article 531 (1°), (3°)), les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événement	Lieu	Dates
		26 novembre 2020, de 17 h à 20 h.
Village de Noël	Place du marché Atwater	Du 27 novembre au 20 décembre 2020 : les vendredis, de 17 h à 22 h, les samedis, de 11 h à 20 h, les dimanches, de 11 h à 18 h
		En cas d'intempéries : Maintenu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.09 1208414002	

CA20 22 0307

Modifier la signalisation - Stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge - Rue Saint-Jacques et avenue Brewster (dossier 1202932001)

Considérant qu'en vertu du paragraphe 8° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, l'arrondissement peut, par résolution, réserver aux endroits qu'il détermine, une ou plusieurs places de stationnement pour certaines catégories de véhicules, notamment les véhicules d'incendie, les véhicules de police et autres véhicules d'urgence, les véhicules de la Ville, les véhicules des corps diplomatiques,

les véhicules électriques en recharge, les bicyclettes et les motocyclettes ou pour assurer la sécurité à proximité de certaines institutions, telles que les écoles et les garderies;

Considérant que l'emplacement proposé a fait l'objet d'une analyse de faisabilité et d'une analyse d'intégration avec le milieu;

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

De modifier la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Jacques, entre la rue Bel-Air et l'avenue Brewster, comme suit :

 Retirer les quatre espaces de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 24 mètres sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, immédiatement à l'est de la rue Bel-Air;

De modifier la signalisation de stationnement sur l'avenue Brewster, entre les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, comme suit :

 Installer quatre espaces de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 24 mètres sur le côté est de l'avenue Brewster, à partir de 50 mètres au nord de la rue Saint-Jacques.

De conserver toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.10 1202932001

CA20 22 0308

Retirer, dans le cadre du réaménagement du boulevard Monk, 15 espaces de stationnement tarifés sur le boulevard Monk, entre les rues Saint-Patrick et Allard (dossier 1207365002)

Considérant le réaménagement du boulevard Monk et l'aménagement de saillies de trottoir et de descentes de trottoir pour piétons;

Considérant le paragraphe 6° l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

De retirer les espaces de stationnement tarifés SQ129, SQ157, SQ205, SQ210, SQ296, SQ310, SQ311, SQ315, SQ316, SQ334, SQ350, SQ425, SQ528, SQ529 et SQ530;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.11 1207365002

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.12 à 40.14 de l'ordre du jour.

CA20 22 0309

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1700, rue Galt (dossier 1204824012)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Anthony Bouchard, architecte, déposés et estampillés en date du 15 octobre 2020 par la Direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 1700, rue Galt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.12 1204824012

CA20 22 0310

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 257, avenue Greene (Maison Benoit Labre)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par CASA Architecture, déposés et estampillés en date du 28 octobre 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 257, avenue Greene.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.13 1208504018

CA20 22 0311

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6397, rue Hurteau (dossier 1204824013)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Patrick Dupont, déposés et estampillés en date du 27 octobre 2020 par la Direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 6397, rue Hurteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.14 1204824013

CA20 22 0312

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'implantation d'une voie réservée sur le boulevard des Trinitaires, entre le boulevard De La Vérendrye et la limite nord de l'arrondissement, et modifier la réglementation de stationnement (sur une longueur de 85m) (dossier 1208679005)

Considérant qu'en vertu du paragraphe 1° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible d'établir des voies réservées;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la directrice de l'aménagement urbain et du patrimoine et son équipe.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

D'édicter une ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis, entre 6 h 30 et 9 h 30 puis entre 15 h 30 et 18 h 30, sur le boulevard des Trinitaires, entre le boulevard De La Vérendrye et la limite nord de l'arrondissement;

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

ADOPTEE A L'UNANIMITE	
40.15 1208679005	

CA20 22 0313

Adopter le Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001) (dossier 1207279024)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2020;

Considérant que le projet modifié de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2020.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'adopter le Règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001), qu'il soit numéroté RCA20 22009 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.16 1207279024

70.01 - Période de guestions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.	
70.01	
À 20 h 22, tous les points à l'ordre du jour ayant	été traités, le maire déclare la séance levée.
Benoit Dorais	Sylvie Parent
Benoit Dorais Maire d'arrondissement	Sylvie Parent Secrétaire d'arrondissement
Maire d'arrondissement	•